Assurez votre **trottinette électrique** et roulez en toute confiance !

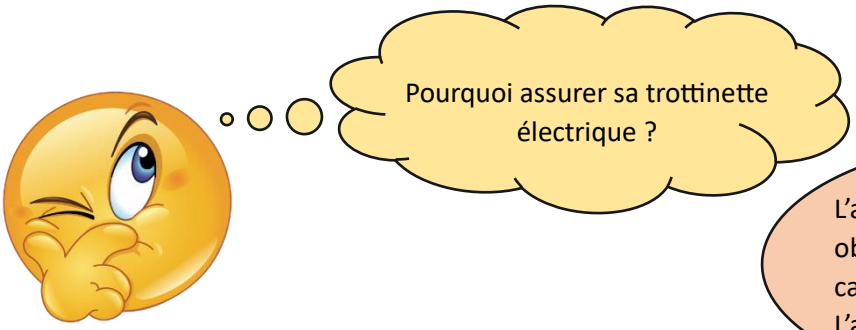

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour couvrir les dégâts causés aux autres lors d'un accident. L'assureur prendra tout en charge !

J'ai percuté un poteau et l'assurance de mon logement ne veut pas me rembourser …

Et oui, pour les trottinettes électriques, il faut un contrat spécifique !

Il dit vrai… Je me suis fait voler ma trottinette électrique et je n'ai plus de moyen de transport.

Mais ça doit coûter cher… Comment fait-on ?

J'en suis désolé ! Avec le bon contrat, vous pouvez être remboursé si votre trottinette est volée, abimée ou si vous êtes blessé (e).

Les prix varient : 50€/an pour la responsabilité civile et jusqu'à 150€/an pour les autres dégâts. Vous pouvez signer en ligne ou en agence !

Si vous n'êtes pas assuré, vous risquez une amande de 3 750€.

Le nombre d'accidents mortels augmente...

Alors soyez prudents !